



STATIONNEMENT DES CONTENEURS EN TRAFIC CONTINENTAL *

* *Echange Terrestre de conteneurs sur un même Terminal
de Barge/Fer/Chassis Routier à Barge/Fer/Chassis Routier*

*Le trafic continental ne peut pas être relié à un navire IMPORT ou EXPORT manutentionné sur nos terminaux,
il est donc totalement taxable (taux en vigueur)*

*Les journées fériées sont les : 01/01, 01/05 et 25/12 ,
déduit si sortie le jour suivant le jour férié.*

Tarifs applicables du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

A compter du 1er jour (date de réception du conteneur par le Terminal)

Toute journée entamée est due

A compter du 1er jour, le tarif par journée 20' est de :
[34 Euros](#)

A compter du 1er jour, le tarif par journée 40' est de :
[51 Euros](#)

Conteneur Reefer : Les frais de stationnement des conteneurs Reefers sont à multiplier par [2](#)

OOG & CITERNE : Les frais de stationnement des OOG et Citernes sont à multiplier par [3](#)

Conteneur IMO : Les frais de stationnement des conteneurs IMO sont à multiplier par [3](#)

* *Le coefficient le plus fort sera appliqué en cas de critères simultanés*

Au-delà de 30 jours de stationnement, nous vous invitons à contacter le service facturation au 02.35.25.60.60 pour règlement cash et organisation de la sortie du conteneur.